



Corbeil : La cellule marocaine de Dassault

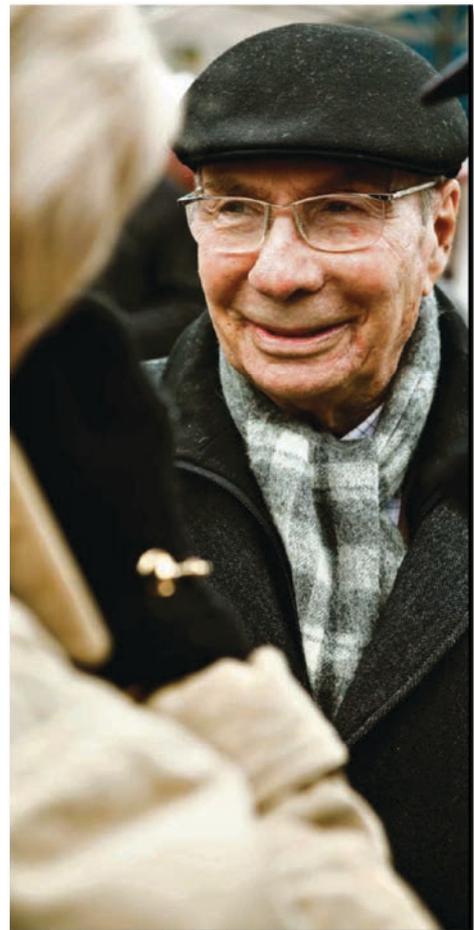
L'ancien maire aurait organisé un déjeuner avec un diplomate en vue de mettre à l'ombre « trois emmerdeurs ».

par YANN PHILIPPIN

L'affaire Dassault tourne au mauvais polar. Déjà sous le coup d'une demande de levée d'immunité parlementaire par des juges parisiens dans l'affaire des achats de voix présumés à Corbeil-Essonnes, l'ancien maire de la ville et sénateur UMP est désormais visé par une plainte pour « association de malfaiteurs », « corruption active d'un agent public étranger » et « collecte illégale de données personnelles ». Jean-Pierre Bechter, le salarié de Serge Dassault qui lui a succédé à la mairie, Machiré Gassama, directeur du service jeunesse de la ville, et un diplomate marocain sont également visés, comme l'a révélé hier France Inter.

La plainte, à laquelle Libération a également eu accès, a été déposée jeudi par **Marie Dosé**, l'avocate de Fatah Hou. Cet ex-boxeur et chef d'entreprise, persuadé d'avoir été visé parce qu'il voulait « balancer le système Dassault », a été grièvement blessé par balle le 19 février par un proche de l'avionneur, Younès Bounouara. Or, cinq jours auparavant, Dassault, Bechter et Gassama « ont tous trois décidé d'organiser ou de profiter d'un voyage de mon client au Maroc pour le faire interpellé arbitrairement dans ce pays », accuse M^e Dosé dans sa plainte. Laquelle s'appuie sur des écoutes téléphoniques versées au dossier des juges d'Évry qui enquêtent sur la tentative d'assassinat.

Tout a commencé il y a un an. Le 10 novembre 2012, Fatah Hou et un autre habitant de Corbeil, René Andrieu, piègent Dassault en le filmant à son insu. Interrogé sur l'argent lié à l'élection de Bechter en 2010, l'avionneur répond qu'il a « tout donné à Younès » Bounouara, auquel il a versé 2 millions d'euros via le Liban. Des extraits de la vidéo fuitent le 5 décembre dans Le Canard Enchaîné (1). Fin janvier 2013, un proche des vidéastes va témoigner devant les policiers qui enquêtent sur la corruption électorale présumée.



Serge Dassault en 2010, en campagne pour soutenir son protégé Jean-Pierre Bechter – photo Vincent Nguyen, RIVA PRESS

SMS. Le 13 février à 19 heures, Bechter appelle Machiré Gassama, son directeur du service jeunesse, pour le prévenir qu'il « *déjeune* » le lendemain avec « *l'ambassadeur* » du Maroc. « *Il faut que tu donnes les noms et les adresses précises des deux loustics, lui demande le maire de Corbeil. C'est fondamental [...], on a monté le déjeuner pour ça.* » Le lendemain matin, Gassama envoie par SMS à Bechter des infos sur Fatah Hou (nom, adresse, téléphone, immatriculation de sa voiture) et sur Rachid El Mahdi, un ancien militant UMP de Corbeil qui voulait écrire un livre sur le système Dassault. Ce même 14 février, Dassault et Bechter reçoivent à déjeuner Riad Ramzi, le chargé d'affaires de l'ambassade du Maroc, au rond-point des Champs-Élysées, où se situe le siège parisien du groupe Dassault. Comme l'avionneur le dira plus tard aux juges, c'est lui qui a organisé le rendez-vous, à la demande de Bechter. A 19h06, ce dernier appelle Gassama pour lui raconter la scène : « *[RiadRamzi] se pourléchait déjà les babines. [...] Il disait à Serge: "Ah oui, on va s'en occuper, monsieur Dassault, ne vous inquiétez pas. Alors, ces gens-là vous font chanter?"* » Bechter ajoute qu'il va aussi « *donner* » Mamadou Kébé, qui a dénoncé les achats de voix et que Dassault accuse de l'avoir harcelé (2). Le maire précise que Hou, El Mahdi et Kébé sont les « *trois derniers emmerdeurs* ». « *Quand ils vont arriver au Maroc, ils vont être surpris de l'accueil à la descente de l'avion* », lâche-t-il. Bechter insiste pour que Gassama fasse « *de vraies fiches* » sur eux pour les transmettre à l'ambassade. « *On va se marrer, on va se marrer* », jubile-t-il.

Hou, qui a la double nationalité franco-marocaine, avait réservé un billet d'avion pour un départ le 5 mars. Il n'ira pas au Maroc, puisque Younès Bounouara lui a tiré dessus le 19 février. Que lui serait-il arrivé s'il y était allé ? Interrogé le 6 novembre par les juges d'Évry, Bounouara a répondu avoir « *l'impression qu'ils allaient les faire arrêter pour racket au Maroc par la police, [...] car la police française ne faisait rien. [...] Machiré [Gassama] m'a dit que Fatah allait avoir des problèmes avec la police marocaine, mais il ne m'a pas expliqué* ».

« **FANTASME** » Placés en garde à vue le 26 juin à la DRPJ de Versailles, Bechter et Gassama ont nié toute intention malveillante. Le directeur du service jeunesse a indiqué aux policiers que Bechter « *se faisait harceler par Fatah* », et que le déjeuner avec le diplomate visait seulement à organiser « *une médiation* ». Le maire de Corbeil a précisé qu'il s'agissait de « *prévenir les familles que les enfants déconnaient* ». Bechter ajoute qu'il ne s'est, finalement, « *rien produit. Il s'agissait d'un fantasme* ». De son côté, Serge Dassault a assuré aux juges d'Évry qu'il n'y était « *pour rien* ». Auditionné en octobre comme témoin assisté dans l'affaire de la tentative d'assassinat, il a concédé avoir organisé le déjeuner « *pour que Jean-Pierre parle d'un truc [...] en rapport avec Corbeil* », et que Bechter y a bien évoqué le cas de « *personnes* » de la ville. Confronté aux écoutes, il a fait la réponse suivante: « *Je pense qu'il était question de les amener sur le sol marocain, [...] qu'ils aillent au Maroc dans leur famille et qu'on n'en entende plus parler à Corbeil. C'est ce que je comprends de ce que vous me dites.* »

Ses avocats, Jean Veil et Pierre Haïk, ont dénoncé hier « *une stratégie d'instrumentalisation judiciaire à des fins politiques* ». L'avionneur affirme qu'il n'y a jamais eu d'achats de voix, et qu'il est victime de maîtres chanteurs. Après avoir déposé plainte le 4 novembre contre Hou Et Andrieu pour « *appels téléphoniques malveillants* », « *tentative d'extorsion de fonds* », « *chantage* » et « *menaces* », ses avocats en ont déposé une seconde hier, pour les mêmes faits. Selon ce document, consulté par l'AFP, Dassault a reçu entre Noël et le 4 janvier des SMS menaçants, dont l'un le prévenant d'une future plainte pour « *tentative d'enlèvement* ». Du coup, ses avocats estiment que Hou en est l'un des « *auteurs* ». Son avocate, M^e Dosé, a démenti tout chantage. « *Tout est orchestré depuis des semaines pour*

nous faire croire que MM. Dassault, Bechter et consorts sont victimes [...]. Mais la seule victime est Fatah Hou, qui restera handicapé à vie.» □

(1) Vidéo partiellement diffusée par Mediapart, puis intégralement par Lejdd.fr.

(2) Il a été mis en examen en juillet pour « tentative d'extorsion de fonds ».